

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

OBJET : RESILIATION D'UN BAIL A LOYER A L'AMIABLE

L'an deux mille vingt-trois, et le sept février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSÉE : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle que la Commune a donné à bail à loyer à Madame Corinne Désirée Mercedes PRIETO épouse GUILLAUD un local au sein d'un ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AB n°49 et 146), dont elle est propriétaire.

Corinne Désirée Mercedes PRIETO épouse GUILLAUD, devant ralentir son activité pour raison de santé, a demandé la résiliation amiable de son bail à compter du 1^{er} février 2023.

Elle invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de convention de résiliation amiable qu'elle a rédigé.

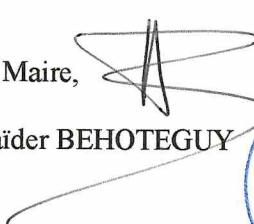
Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de résilier à l'amiable le bail à loyer, conclu le 30 mars 2018, avec Corinne Désirée Mercedes PRIETO épouse GUILLAUD à compter du 1^{er} février 2023 et ce sans indemnité de part et d'autre.

ADOpte les termes de la convention de résiliation amiable telle qu'elle lui est présentée par la Maire.

AUTORISE la Maire à signer la convention de résiliation amiable.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY



CONVENTION DE RESILIATION

ENTRE,

D'UNE PART,

La Commune de BARDOS (Pyrénées-Atlantiques) représentée par Madame Maïder BEHOTEGUY, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 07 février 2023 reçue au contrôle de légalité le,
Ci-après désignée le « BAILLEUR »,

ET

D'AUTRE PART,

Madame Corinne Désirée Mercedes PRIETO épouse GUILLAUD, Psychologue, née le 03 mai 1976 à CHAMPAGNOLLE (Jura), demeurant à GUICHE, 143 chemin de Cazenave,
Ci-après désignée le « PRENEUR »,

Il a été exposé et convenu ce qu'il suit.

EXPOSE

Par bail à loyer en date du 30 mars 2018, la Commune de BARDOS loue à Madame Corinne Désirée Mercedes PRIETO épouse GUILLAUD un local au sein d'un ensemble immobilier (parcelles cadastrées section AB n°49 et 146), dont elle est propriétaire. Le PRENEUR désirant cesser la location du bien, il demande la résiliation du bail au BAILLEUR qui en est d'accord.

CONVENTIONS

Les parties conviennent par le présent acte de mettre fin au bail dans les conditions suivantes.

Article 1 - DATE DE LA RESILIATION

La résiliation du bail à loyer du local prendra effet à compter du 1^{er} février 2023.

Article 2 - ETAT DES LIEUX

Il sera établi un état des lieux qui sera comparé à l'état des lieux dressé par les parties en début de contrat. Si cette comparaison fait apparaître des dégradations, elles seront réparées aux frais du PRENEUR.

Article 3 - EFFET DE LA RESILIATION

En conséquence de cette résiliation, le BAILLEUR retrouvera la libre jouissance du bien.

Le PRENEUR s'engage à quitter les lieux à la date de la résiliation en les laissant dans un bon état d'entretien.

Fait en autant d'exemplaires que de parties,

A BARDOS, le

La Commune,

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

Le Preneur,

Madame Corinne Désirée Mercedes PRIETO
épouse GUILLAUD